

Au cours de cette lutte, tous ces problèmes ont été discutés par mes camarades, députés de cette Chambre, et moi-même. A une grande assemblée tenue à Saint-Flavien, le 19 décembre dernier, les électeurs de mon comté avaient l'honneur d'avoir la visite du très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) accompagné de l'honorable ministre de la Santé nationale (M. Power) et, devant cette assemblée, le très honorable ministre de la Justice prononça un discours qui était attendu, je dirai, non seulement par toute la population du comté de Lotbinière, mais par tout le pays. Monsieur l'Orateur, le très honorable ministre de la Justice n'a pas déçu ses auditeurs. Il a su, pendant au delà d'une heure, exposer à la province et au pays le véritable problème sur lequel les électeurs devaient se prononcer le 27 décembre et, sans équivoque, il a rappelé l'œuvre accomplie par le Gouvernement, en même temps qu'il soumettait à l'attention de ses auditeurs les points principaux qui, dans une lutte comme celle-là, devaient être appréciés et jugés.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il a reçu, à cette occasion, un témoignage non seulement d'admiration mais de confiance, parce que, parlant comme chef de la province de Québec, en homme d'Etat, il a placé les problèmes sur leur véritable terrain sans se préoccuper des appels aux passions et aux préjugés, à l'aide desquels, dès le début de la lutte, on essayait de capter l'opinion publique.

Nos adversaires, toutefois, je l'avoue, n'ont pas voulu se préoccuper de l'administration depuis 1935, jusqu'à la date actuelle. La lutte se faisait sur deux points principaux. Au début, on posa la question du séparatisme, reprenant un thème vieux de plusieurs années; on déclarait que la province de Québec, pour jouir de son autonomie, de ses privilèges, de ses franchises, devait sortir de la Confédération. L'autre point important fut la question de la défense nationale.

Je dois signaler, en passant, que l'adversaire du Gouvernement n'était pas un conservateur, puisque le parti conservateur n'avait pas jugé à propos de mettre en lice un candidat. C'était un candidat nationaliste-indépendant. Sur cette question du séparatisme nous n'avons pas hésité, mes amis et moi, à engager le débat et nous avons déclaré que la province de Québec—et en cela nous savions que nous représentions les sentiments de la majorité—ne voulait pas sortir de la Confédération mais voulait y demeurer aussi longtemps que non seulement la lettre mais l'esprit même de la Confédération seraient observés.

Voyant que cette thèse ne faisait pas beaucoup de progrès auprès des électeurs, nos

[M. Francœur.]

adversaires déclarèrent qu'on abandonnait, pour le moment, la question du séparatisme, qu'on cessait de faire de l'agitation sur ce point pour n'étudier et ne développer que les raisons en faveur d'une plus grande autonomie pour la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, cette école a recruté dans la province de Québec peu d'hommes sérieux, mais certains jeunes gens impatients d'arriver, jeunes déçus, et, je puis ajouter, le résidu de presque tous les partis qui croient réussir à s'emparer des avenues du pouvoir en reprenant cette thèse de la séparation de la province de Québec de la Confédération.

Mais, je puis déclarer aux représentants des autres provinces que la province de Québec entend demeurer dans la Confédération aussi longtemps, je le répète, qu'on respectera l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et à condition que Québec soit traité comme les autres provinces. D'ailleurs j'ai eu l'occasion de rappeler, même au cours de la dernière lutte, l'attitude que j'avais prise sur cette question, bien longtemps avant la dernière consultation populaire.

En 1909, lorsque j'avais l'honneur, à la demande de sir Lomer Gouin, alors premier ministre de la province de Québec, de proposer l'adresse en réponse au discours du trône, à la Législature de Québec, le problème, à la suite d'une campagne nationaliste, se posait déjà. On me permettra de rappeler ce que je répondais alors à ceux qui voulaient, directement ou indirectement, faire de l'agitation au sujet de l'acte de la Confédération :

Sans rien renier de ses origines, sans abdiquer ni sa langue ni sa foi, respectant les traditions de sa race, tout Canadien doit non pas se confiner dans les limites étroites d'un provincialisme rétrograde, mais s'élever plus haut, élargir son horizon, avoir l'idéal d'une nation canadienne dans le sens large et généreux du mot. Avec cet objectif, les provinces autonomes, tout en opérant dans les limites de leurs attributions, auront plus de cohésion entre elles, et chacune, dans l'ardeur d'une émulation réciproque, cherchant à devenir le premier facteur du progrès commun, assurera la prospérité générale. Notre province, par ses traditions, sa situation géographique, ses richesses incalculables, devra tenir le premier rang dans la Confédération, sera, si nous le voulons, le premier facteur de cette prospérité générale. . . C'est à ce but noble, grand et patriotique que nous devons consacrer toute la force de nos énergies.

Plus tard, ce même problème se posa de nouveau, et au mois de janvier 1918, répondant à ceux des autres provinces qui nous demandaient ce que nous voulions, nous, dans la province de Québec, je déclarais :

Ce que nous voulons c'est "vivre et laisser vivre". Vivre en observant non seulement la lettre de la constitution mais surtout son esprit; vivre selon nos goûts, notre tempérament et